





Nombre de membres en exercice : 86
 Nombre de membres présents : 48
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 10
 Nombre de membres excusés : 11
 Nombre de membres absents : 17

Date de convocation :
22 Février 2019
 Visa du contrôle de légalité du :
 5 MAR. 2019
 Affichée le :
 5 MAR. 2019
 8 - Domaines de compétences par thèmes
 8.8 - Environnement

Objet : Partenariat avec le SDEC ENERGIE pour la mise en place d'un cadastre solaire et d'un accompagnement des porteurs de projets solaires dans le cadre de la Commission Consultative pour la transition énergétique

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire
 2019/06

Séance du Jeudi 28 Février 2019 à 20 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux février deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

M. Régis DELIQUAIRE a été nommé Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		<i>* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)</i>	<i>*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
Monsieur Xavier ANCKAERT			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Madame Nathalie BOUILLARD			X : Mme Catherine CAILLY		
Madame Catherine CAILLY	x				
Monsieur Pascal DALIGAULT			X : M. Jean ELISABETH		
Madame Valérie DESQUESNE	x				
Monsieur Jean ELISABETH	x				
Madame Najat LEMERAY	x				
Monsieur Pascal VASTHIER					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>LA VILLETTE</u>					
Monsieur Daniel BREARD	x				
<u>PERIGNY</u>					
Madame Christiane PORTIER	x				
<u>PONTECOULANT</u>					
Monsieur Jean-Pierre MOURICE	x				
<u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u>					
Monsieur Jean-Pierre BINET					x
<u>TERRES-DE-DRUANCE</u>					
Monsieur David MADELAINE					x
Monsieur Yves LECHAPTOIS	x				
Monsieur Jean TURMEL	x				
<u>BEAUMESNIL</u>					
Monsieur Gilles PORQUET	x				
<u>CAMPAGNOLLES</u>					
Madame Catherine GOURNEY LECONTE	x				
<u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u>					
Monsieur Blaise MICARD				x	
<u>LE MESNIL-ROBERT</u>					
Monsieur Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
<u>NOUES-DE-SIENNE</u>					
Monsieur Hervé BAZIN	x				
Monsieur Hervé DUPARD					x
Madame Reine EUDE			X : M. Jean-Pierre NOURRY		
Monsieur Joseph FAINS					x
Monsieur Roger LANGLOIS	x				
Monsieur Patrick MADELEINE	x				
Monsieur Serge MAUDUIT	x				
Monsieur Jean-Pierre NOURRY	x				
Monsieur Georges RAVENEL				x	
Madame Marie-Josèphe VIARD			X : M. Patrick MADELEINE		
<u>PONT-BELLANGER</u>					
Monsieur Christian MARIETTE					x
<u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u>					
Monsieur Jean-Claude TROCHON		x : représenté par Mme Josiane LETELLIER			
<u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u>					
Madame Catherine GARNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u>					
Madame Nicole BEHUE	x				
Monsieur Alain DECLOMESNIL					x
Monsieur Régis DELIQUAIRE	x				
Madame Nathalie DESMAISONS			X : Mme Julie DUBOURGET		
Madame Julie DUBOURGET	x				
Monsieur Didier DUCHEMIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
Monsieur Claude EUDELIN					x
Monsieur Gérard FEUILLET	x				
Monsieur Marc GUILLAUMIN	x				
Monsieur Francis HERMON	x				
Madame Sonja JAMBIN				x	
Monsieur Jean-Marc LAFOSSE	x				
Monsieur Edward LAIGNEL					x
Monsieur André LEBIS	x				
Madame Bérengère LÉBOUCHER					x
Madame Colette LESOUÉF				x	
Monsieur Claude MAIZERAY				x	
Madame Natacha MASSIEU				x	
Monsieur Michel MOISSERON	x				
Madame Monique PIGNE	x				
<u>VALDALLIERE</u>					
Madame Sarah ANNE	x				
Madame Rolande BLIN	x				
Monsieur Frederic BROGNIART				x	
Madame Caroline CHANU	x				
Monsieur Herve CHANU	x				
Monsieur Gilles FAUCON	x				
Madame Josette GAUTREAU					x
Monsieur Rémi LABROUSSE	x				
Madame Anita LAIR					x
Monsieur Gilbert LOUIS	x				
Monsieur Patrick POUPION	x				
Madame Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
Monsieur Michel ROCA				x	
Madame Anne ROHEE					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
Monsieur MARC ANDREU SABATER	x				
Madame Claudine ARRIVE					x
Monsieur Roland BERAS					x
Madame Annie BIHEL	x				
Monsieur Fernand CHENEL	x				
Madame Marie-Ange CORDIER			X : Mme Annie BIHEL		
Monsieur Serge COUASNON	x				
Madame Nicole DESMOTTES	x				
Madame Roselyne DUBOURGUAIS				x	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	x				
Madame Nadine LETELLIER				x	
Madame Catherine MADELAINE			X : M. Régis PICOT		
Monsieur Gilles MALOISEL	x				
Monsieur Gérard MARY	x				
Monsieur Rémy MAUBANT	x				
Madame Marie-Odile MOREL				x	
Monsieur Régis PICOT	x				
Monsieur Gaëtan PREVERT	x				
Madame Isabelle SEGUIN					x
Monsieur Guy VELANY			X : M. Pierre-Henri GALLIER		
TOTAL	46	2	10	11	17
Nombre de Membres en exercice	86				
Nombre de conseillers présents	48				
Quorum	44				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	58				

M. Marc GUILLAUMIN donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau est en cours d'élaboration de son **Plan climat air énergie territorial (PCAET)**. Ce plan doit définir des objectifs d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables pour le territoire, ainsi qu'un plan d'actions mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.

Depuis avril 2016, la Commission consultative pour la transition énergétique réunit le SDEC ENERGIE et les EPCI du Calvados pour coordonner leur action en matière d'énergie. Ses priorités, définies dans le cadre d'une feuille de route, sont mises en œuvres sous forme d'actions partenariales associant le SDEC ENERGIE et les EPCI.

En application de la décision de la Commission consultative, le SDEC ENERGIE propose aux EPCI volontaires de mettre en place un dispositif de cadastre solaire sur leur territoire.

Le cadastre solaire et son dispositif d'accompagnement ont pour objectif de :

- Impulser le développement de projets solaires dans le Calvados
- Promouvoir le développement de la filière solaire
- Lutter contre les pratiques frauduleuses, fréquentes dans le domaine de l'énergie solaire.

Le cadastre solaire est un outil numérique accessible au grand public sur internet. Il permet :

- de visualiser sur une photo aérienne le potentiel de production d'énergie solaire thermique et photovoltaïque de la toiture d'un bâtiment
- de réaliser des simulations énergétiques (puissance, production annuelle), économiques (coût de l'investissement, recettes en cas de vente de l'électricité photovoltaïque, économies sur la facture d'électricité en cas de solaire thermique ou d'autoconsommation photovoltaïque...) et financières (avec ou sans emprunt) d'une installation solaire.
- d'accéder à un conseiller pouvant répondre à toutes questions relatives à un projet solaire.
- d'obtenir un ou plusieurs devis de la part d'un installateur local référencé pour une installation solaire thermique et photovoltaïque.
- d'obtenir des informations pédagogiques sur l'énergie solaire

L'accompagnement des porteurs de projet consiste en un conseil (technique, réglementaire, financier...) à distance tout au long du projet jusqu'à la vérification du bon fonctionnement de l'installation.

Les modalités de partenariat sont fixées par le biais d'une convention pour 3 ans.

Le projet est financé à parité par le SDEC ENERGIE et les communautés de communes.

Sur la base d'un engagement de 8 communautés de communes, le coût du service pour chaque EPCI est estimé à 3 125 € maximum pour 3 ans, soit 1 042 €/an.

La convention de partenariat précisera la contribution définitive de la Communauté de Communes au projet (procédure de marché public actuellement en cours).

Ainsi, il vous est proposé que la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau participe au projet de cadastre solaire proposé par la Commission Consultative pour la transition énergétique. Ce dispositif deviendrait une action de son plan climat air énergie.

A ce titre, elle s'engagerait à :

- désigner un élu et/ou un agent référent sur le cadastre solaire
- créer une page sur son site internet présentant le dispositif et comprenant un lien vers le site internet du cadastre solaire.
- communiquer sur le dispositif auprès du grand public par le biais de ses outils habituels de communication ou d'outils spécifiques et inciter les communes et acteurs de son territoire à relayer cette communication.
- promouvoir et faciliter le développement de l'énergie solaire sur son territoire
- participer au financement du dispositif dans le cadre d'une convention d'une durée de 3 ans.

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire élargi à la Commission « Urbanisme et Protection et mise en valeur de l'Environnement » réunis le 28 janvier 2019, il est demandé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré de :

- Donner son accord pour participer au projet de cadastre solaire ;
- Nommer M. Marc GUILLAUMIN comme interlocuteur pour le projet ;

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Toutefois, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président. »

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

La seule candidature annoncée ci-dessus ayant été présentée, après appel à candidature, la nomination prend effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Président.

- S'engager à communiquer sur son territoire auprès du grand public sur le dispositif ;
- S'engager à voter les crédits nécessaires et à verser annuellement cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE ;
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir, avec le SDEC ENERGIE. »

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **58** Contre : **0** Abstentions : **0**

☐ Adopté à la majorité

☒ Adopté à l'unanimité

☐ Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

